

POLITIQUE

En vigueur le : 24 février 2010

Domaine : **PERSONNEL**

Révisée le : 1^{er} septembre 2020

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) se conforme à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, telle que modifiée par la Loi 168, et ses règlements.

BUT

Le Csc MonAvenir prend toutes les précautions raisonnables pour assurer un environnement sain et sécuritaire pour tout son personnel, exempt de violence ou de harcèlement.

À PRESCRIRE

Le Conseil s'engage à :

- Prendre des mesures pour prévenir les risques d'accidents ou de maladie, les agressions physiques ou psychologiques qui pourraient survenir sur les lieux du travail ;
- Fournir les informations et à dispenser les formations nécessaires permettant à tous les employés du Csc MonAvenir de travailler dans des conditions de travail répondant aux normes de santé et sécurité ;
- Réviser cette politique dès qu'il sera nécessaire et au minimum une fois par année.

Il incombe à la direction de l'éducation d'assurer l'élaboration des directives administratives :

- Sur la santé et la sécurité au travail ;
- Sur la violence au travail ;
- Sur le harcèlement au travail.